

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1642

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou qu'elle la juge insupportable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vous propose de supprimer une disposition trop subjective à savoir que ce texte propose l'assistance médicalisée active à mourir aux personnes qui jugent que leur souffrance est insupportable.

Les auditions des experts médicaux ont relevé qu'une meilleure formation permettrait des dosages plus adaptés pour soulager la souffrance.